

CABINET MOLINIER

TRANSACTION · LOCATION · GESTION LOCATIVE · SYNDIC

BAREME TRANSACTION

TRANCHE DU PRIX DE VENTE	TAUX D'HONORAIRES T.T.C. PAR TRANCHE
Jusqu'à 200 000 €uros	6,00%
De 200 001 €uros à 500 000 €uros	5,00%
De 500 001 €uros à 1 000 000 €uros	4,00%
Au-delà de 1 000 000 €uros	3,00%

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat

Barème en vigueur au 01.01.2020

Montant minimum d'honoraires TTC: 5.000,00 € (à l'exception des garages et stationnement: 3.000,00 €)

TVA au taux légalement en vigueur , actuellement à 20 %

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial

Cabinet MOLINIER S.A.S. au capital de 1.500,00 €uros - R.C.S. 877 734 095

Siège social : CABINET MOLINIER - 28 avenue de MAURIN - 34000 Montpellier - 06.82.80.86.37. / Courrier : CABINET MOLINIER - 75 RUE HOUDAN - B.P. 35 - 92330 SCEAUX

Carte Professionnelle n° CPI 3402 2019 000 043 750 délivrée par la C.C.I. de l'HERAULT le 11/12/2019 : Transaction, Gestion Immobilière et Syndic

Garantie Financière : SO.CA.F. - 26 RUE DE SUFFREN 75015 PARIS - Assurance : M.M.A. IARD

N° TVA Intracommunautaire : FR 42 877734095